

Aide au développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation

REGION ILE-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

- L'aide au développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation du Conseil Régional d'Ile-de-France vise à soutenir :
 - les études et actions d'accompagnement nécessaires à la sensibilisation au réemploi, à la réutilisation, à la formation et au suivi des pratiques à développer dans ce domaine,
 - la création de ressourceries ou l'amélioration de ressourceries existantes : ces ressourceries basées sur un gisement de déchets ménagers et assimilés,
 - la création ou l'amélioration de structures de réutilisation et de réemploi innovantes notamment celles qui ciblent le flux des déchets d'activités économiques,
 - la mise en place d'équipements pour le développement de la réutilisation et du réemploi sur une déchèterie.
- Sont éligibles à ce dispositif :
 - Collectivités territoriales et organismes de coopération locale (EPCI, SIVU, SIVOM, etc.),
 - Parcs naturels régionaux,
 - les structures d'insertion par l'activité économique,
 - les entreprises adaptées,
 - les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (les fondations à caractère social, les SCIC, les SCOP).
- Sont éligibles, les dépenses suivantes :
 - les études et les actions ou plan d'actions d'accompagnement, de sensibilisation, de formation et de suivi dès lors qu'elles sont externalisées,
 - l'acquisition de matériels et d'équipements : véhicules, matériels de réparation,
 - les travaux d'aménagement des locaux d'activités,
 - l'acquisition foncière du site d'implantation de la ressourcerie et des bâtiments dès lors qu'elle est effectuée par la collectivité.

Montant de l'aide

- Le taux d'aide est de 30% maximum des dépenses éligibles, plafonné à 200 000 €.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Economie Sociale et Solidaire

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Liens

- [Dépôt de candidature](#)